



Quels sont les défis de la protection et de la mise en valeur de l'île d'Anticosti ?

UNESCO (2011) *“Les biens proposés pour inscription doivent être convenablement protégés par des dispositions juridiques et/ ou coutumières [...], ce qui implique parfois des mesures législatives ou autres prises à de multiples niveaux.*

*[...] Toute proposition d'inscription [...] ne bénéficiant pas d'une protection satisfaisante sera rejetée ”*

La protection de l'île doit porter sur :

- La **Valeur Universelle Exceptionnelle** (VUE)

- Les **valeurs locales**



**Nature Québec**  
sensible à tous les milieux



## Quels sont les défis de la protection et de la mise en valeur de l'île d'Anticosti ?

### Engagement des ministères à la protection globale de l'île :

Lettre du 25 janvier 2017 à la municipalité de l'île de l'île d'Anticosti de Christine St-Pierre (Ministre de la francophonie et des relations internationales) et de Luc Blanchette (Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs).

*Nous vous confirmons que les mesures de protection requises s'appliquent déjà au parc national d'Anticosti. [...]. Le gouvernement entreprend les consultations et démarches nécessaires [...], pour que, d'ici 2020, il soit en mesure de prendre les moyens **de protection requis pour l'ensemble de l'île.***

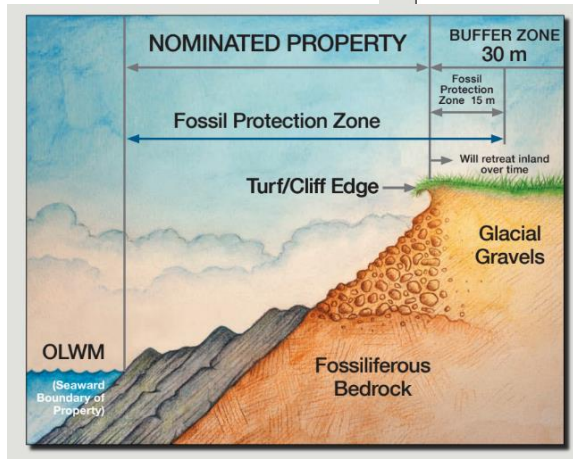
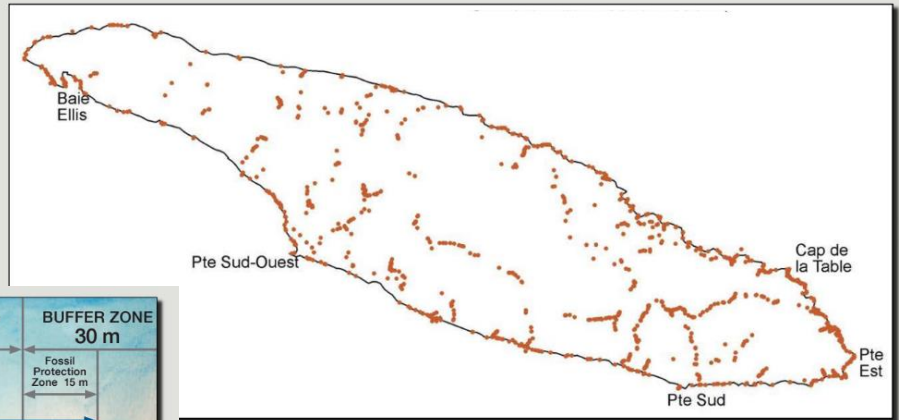


## La Valeur Universelle Exceptionnelle

### Problématique :

Les fossiles sont présents dans l'ensemble des formations géologiques de l'île, y compris les falaises et le bord de mer.

Importants sites fossilifères - brachiopodes, île d'Anticosti (Jusio Jin, comm.pers. 2018)







## Les valeurs locales

### Problématique : Définir les valeurs locales

- Quelles sont valeurs locales actuelles à préserver?
- Quelles sont les besoins des communautés actuelles et futures en matière de développement ?





## Quelle protection possible ?

1) Possibilité de création d'une loi spécifique pour la protection de la VUE et des valeurs locales. Plusieurs sites UNESCO ont bénéficié de la création d'une loi spécifique pour assurer leur protection complète.







## Quelle protection possible ?

2) L'utilisation et/ou modification des lois actuelles pourrait créer un « patchwork de protection ». C'est le procédé de protection le plus utilisé pour les sites UNESCO.

Par exemple :

- la modification de la loi de Conservation du Patrimoine naturel permettrait la création d'aires protégées polyvalentes. Elles seraient bien adaptées aux milieux forestiers, notamment pour encadrer la foresterie en fonction d'objectifs de conservation et de mise en valeur de la faune.
- l'utilisation des différentes législations existantes permettrait de se rapprocher d'une protection complète.





## Avantages et limites de chaque protection

	Avantages	Limites
<b>Loi spécifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettra une protection globale parfaitement adaptée aux exigences de l'UNESCO;</li> <li>- S'applique bien au contexte insulaire pour offrir une protection globale et permettre une gestion facilitée après l'inscription.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessitera un engagement politique fort ;</li> <li>- Réalisation plus longue, peut ralentir le projet.</li> </ul>
<b>Lois actuelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas besoin d'amendement ou de création de loi, le processus peut être plus rapide.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne protège pas la VUE et laisse des vides dans la protection de l'île (notamment sur les forêts en exploitation);</li> <li>- Modalités à définir pour chaque niveau de protection et garder une cohérence d'ensemble.</li> </ul>



## Avantages et limites de chaque protection

À ce stade du projet :

- La **protection globale de la VUE** est une nécessité pour assurer la réussite du dossier d'inscription;
- **Toutes les pistes de protection** doivent être envisagées pour tenir les délais d'un dossier d'inscription en 2021.
- La protection et la gestion de cette protection doivent être envisagées sur le **long terme** et avec **l'ensemble des acteurs**.

**Pour bien protéger, il faut bien connaître et pour cela nous avons besoin de toutes et tous .**





## QUESTIONS ?

**Anticosti** UNESCO aménagement  
valeurs **protection** biodiversité  
aires marines POURVOIRIES **gestion**  
forêt **fossiles** habitants PATRIMOINE  
**histoire** cerfs **Port-Menier**  
**AVENIR** **concertation** île  
COMMUNAUTES planification  
**développement**

© Crédits photos et illustrations – Antoine Verville, André Desrochers, UNESCO

**Atelier** - Une protection et un aménagement qui reflète les intérêts de la communauté -22 juin 2018



## Fonctionnement de l'atelier

**Nous avons besoin de votre connaissance des usages du territoire et de l'histoire de l'île. Il nous faut aussi savoir comment vous imaginez la future mise en valeur de l'île Anticosti pour mieux la protéger.**

- **Carte 1 (protection)** : Délimiter les territoires que vous souhaitez **conserver** à long terme et l'enjeu de conservation concerné (exemple: forêt, biodiversité, paysage...)
- **Carte 2 (utilisation)**: Délimiter les territoires en fonction des **usages actuels et à venir**, en les identifiant également (exemple : pourvoiries, développement urbain,...)
- **Carte 3 (mise en valeur)** : Identifier **les sites** qui devraient être **valorisés** dans le futur (exemple: phare, éléments de paysage ...)

*Suite à cet atelier, la combinaison de ces trois cartes permettra de proposer une protection adaptée à vos valeurs.*